

Séance du Conseil Général de SAUBRAZ
du 15 juin 2023 à 20h15

Présidence : M. André Forster, Président

Le Président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à chacune et chacun.

En préambule, le Président demande à l'assemblée de se lever pour respecter une minute de silence en mémoire de M. Henri-Maurice Berseth décédé au mois de mars dernier. M. Berseth a été Président et membre du Conseil général mais aussi le dernier facteur à Saubraz faisant seul sa tournée en vélomoteur pendant que sa femme tenait le bureau de poste. Il était très actif au sein des sociétés locales comme le loto et le four à pain et a eu de nombreuses autres fonctions. Merci facteur !

Il salue la présence de Mme Séverine Steiner, Boursière communale.

L'ordre du jour envoyé avec la convocation est le suivant :

Ordre du jour :

- 1. Appel**
- 2. Approbation de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance**
- 4. Démission/s et assermentation/s**
- 5. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général**
- 6. Préavis municipal 02/2023 relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2022**
- 7. Préavis municipal 03/2023 relatif au PACom**
- 8. Election du bureau du Conseil (art. 10 LC) et des commissions**
- 9. Propositions individuelles et divers**

1. Appel

Membres présents : 19 / 41

Membres excusés : 15

Membres absents : 7

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé et sera suivi tel que présenté.

3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du 2 mars 2023 est approuvé à main levée par la majorité sans avis contraire ni abstention.

4. Démission/s et assermentation/s

Démissions

Le Président n'a reçu aucune démission.

Assermentations

Le Président n'a reçu aucune demande d'assermentation.

5. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général

Municipalité

Mme Marinette Donadeo, municipale, annonce une augmentation du prix du gaz, dès le 1^{er} juillet 2023, qui passera de CHF 0.082/kw HT à CHF 0.094/kw HT inclus la taxe CO2. Elle annonce encore qu'une nouvelle éventuelle augmentation pourrait encore intervenir à la fin de l'année.

M. Davide Marguccio, Syndic, annonce que la procédure d'appel d'offres, relatif au projet de transformation du collège en crèche, touche à sa fin. À cet effet, une séance extraordinaire du Conseil général est sollicitée par la Municipalité le 24 août 2023 pour la suite du processus.

Bureau du Conseil

Le Président confirme que la séance extraordinaire susmentionnée a été agendée au 24 août 2023. Les Conseillers recevront une convocation en temps utile.

6. Préavis municipal 02/2023 relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2022

Mme Julie Sprunger, municipale, présente le préavis municipal qui demande au Conseil général :

Article 1 : d'accepter les comptes de l'année 2022 tels que présentés ;

Article 2 : d'approuver la gestion de l'exercice 2022 ;

Article 3 : de donner décharge au Boursier, à la Commission de gestion et à la Municipalité.

M. Aloys Mussard, rapporteur de la commission de gestion, présente le rapport de ladite commission qui propose :

D'accepter le préavis municipal n°02/2023 tel que présenté.

Le Président ouvre le débat.

Mme Sylvie Monney demande s'il y a eu des économies d'électricité comme suite à l'extinction de l'éclairage public en 2022. Mme Marinette Donadeo, municipale, explique que l'extinction de l'éclairage public est faite pour économiser l'électricité et non pas pour économiser l'argent. M. Davide Marguccio, Syndic, ajoute que le coût annuel d'électricité pour l'éclairage public se monte à env. CHF 2'000.-

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote à main levée sur le préavis municipal tel que présenté :

Oui : 19

Non : 0

Abstentions : 0

Nuls : 0

La décision suivante est prise :

LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

- **Vu le préavis municipal n° 02/2023 de la Municipalité**
- **Ouï le rapport de la commission chargée de son étude**
- **Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour**

Décide

Article 1 : d'accepter les comptes de l'année 2022 tels que présentés ;

Article 2 : d'approuver la gestion de l'exercice 2022 ;

Article 3 : de donner décharge au Boursier, à la Commission de gestion et à la Municipalité.

7. Préavis municipal 03/2023 relatif au PACom

M. Davide Marguccio, Syndic, présente le préavis municipal qui demande au Conseil général :

Article 1 : de lever les oppositions formulées à l'encontre du PACom et de son règlement ;

Article 2 : d'adopter le PACom et son règlement adaptés conformément aux modifications soumises à l'enquête publique complémentaire ;

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme et, le cas échéant, à plaider devant toute instance dans cette affaire.

Mme Marion Marmillon, rapporteure de la commission de gestion, présente le rapport de ladite commission qui propose :

D'accepter le préavis municipal n°03/2023 tel que présenté.

Le Président ouvre le débat.

Mme Marmillon demande quelle est la responsabilité des propriétaires d'une zone de verdure en lien avec l'entretien des parcelles. M. Davide Marguccio, Syndic, répond que les diverses restrictions et obligations à ce sujet sont réparties dans plusieurs lois différentes.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote à main levée sur le préavis municipal tel que présenté :

Oui : 19 Non : 0 Abstentions : 0 Nuls : 0

La décision suivante est prise :

LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

- **Vu le préavis municipal n° 03/2023 de la Municipalité**
- **Ouï le rapport de la commission chargée de son étude**
- **Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour**

Décide

- Article 1 :** de lever les oppositions formulées à l'encontre du PACom et de son règlement ;
- Article 2 :** d'adopter le PACom et son règlement adaptés conformément aux modifications soumises à l'enquête publique complémentaire ;
- Article 3 :** d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme et, le cas échéant, à plaider devant toute instance dans cette affaire.

8. Election du bureau du Conseil (art. 10 LC) et des commissions

En préambule, M. André Forster, Président, remercie tous les membres du bureau qui consacrent plusieurs dimanches pour les votations à l'instar de dimanche prochain 18 juin et des élections fédérales de cet automne. Merci pour leur engagement !

Le Président, en l'absence du Vice-président, passe la parole à la secrétaire pour l'élection du Président, et quitte la salle.

Election du Président

Mme Barbara Kammermann, secrétaire, annonce que M. André Forster est candidat à sa propre réélection et demande s'il y a d'autres candidatures. Ce n'est pas le cas.

L'assemblée procède à l'élection à main levée :

M. André Forster est élu à la présidence du Conseil général de Saubraz à l'unanimité.

M. André Forster, Président, reprend la présidence de la séance pour la suite de l'ordre du jour.

Election du Vice-Président

M. Ralph Sprunger, bien qu'absent, a confirmé préalablement qu'il était candidat à sa propre réélection. Il n'y a pas d'autre candidature.

L'assemblée procède à l'élection à main levée :

M. Ralph Sprunger est élu à la vice-présidence du Conseil général de Saubraz à l'unanimité sans avis contraire.

Election des scrutateurs

Mmes Edmée Borel et Marlène Panchaud sont candidates à leur propre réélection. Il n'y a pas d'autre candidature.

L'assemblée procède à l'élection à main levée :

Mmes Edmée Borel et Marlène Panchaud sont élues scrutatrices du Conseil général de Saubraz à l'unanimité sans avis contraire.

Election des scrutateurs suppléants

Mme et M. Sandrine et Cédric Egli sont candidats à leur propre réélection. Il n'y a pas d'autre candidature.

L'assemblée procède à l'élection à main levée :

Mme et M. Sandrine et Cédric Egli sont élus scrutateurs suppléants du Conseil général de Saubraz à l'unanimité sans avis contraire.

Election de la commission de gestion

Conformément à l'article 28 du règlement, le premier membre de la commission, à savoir M. Didier Barbay, est réputé démissionnaire.

Le Président demande s'il y a des candidats pour le poste vacant. Mme Perrine Rebeaud est candidate. Il n'y a pas d'autre candidature.

L'assemblée procède à l'élection par acclamation. La commission est dès lors composée des membres suivants :

Membres :	Félix Baiche
	Nathalie André
	Cristina Rodakovic
	Séverine Anthonnet
	Marion Marmillon
Suppléants :	Aloys Mussard
	Perrine Rebeaud

9. Propositions individuelles et divers

Le Président donne la parole à l'assemblée.

Mme Sylvie Monney demande à la Municipalité de faire un geste pour sauver le beau monument historique qu'est le four à pain. M. Davide Marguccio, Syndic, répond que la Municipalité est d'avis qu'avant de dépenser de l'argent public, il est nécessaire de chercher toutes les solutions de financement disponibles. Dès lors, elle attend d'abord la réponse de la Loterie Romande avant de se déterminer ; de plus, elle a également sollicité une participation financière au Parc Jura Vaudois.

M. Vittorio Donadeo ne comprend pas pourquoi la Commune ne veut pas financer ces travaux surtout eu égard au bénévolat important des habitants de Saubraz durant les dernières années pour la rénovation du four à pain.

Mme Perrine Rebeaud demande des éclaircissements. M. Davide Marguccio, Syndic, explique que la Municipalité a reçu un courrier de l'association du four à pain demandant une aide financière de CHF 18'000.- pour des travaux nécessaires (la voûte de l'âtre s'effrite et le four est inutilisable pour le moment). La Municipalité cherche des solutions financières et des subventions les plus intelligentes possibles et des démarches sont encours auprès de la Loterie Romande sollicitée par l'association du four à pain et auprès du Parc Jura Vaudois sollicité par la Municipalité. Une fois quelle celle-ci aura en mains toutes les

réponses/informations, elle présentera un préavis au Conseil général qui décidera en dernier ressort.

M. Aloys Mussard demande quels services à la population sont offerts aux familles pour favoriser la vie familiale à Saubraz. La Municipalité répond que rien n'a été mis en place mais rappelle que l'hiver dernier il y avait la possibilité d'acquérir des billets pour aller skier à la Vallée de Joux. Elle ajoute qu'elle s'engage à étudier toute proposition qui lui serait soumise.

M. Antoinette Praz demande s'il est prévu de poser un panneau de signalisation pour annoncer l'aide à la traversée à la hauteur du carrefour de la route du Stand et de la route de Bière. M. Joaquim Mendes répond que la municipalité est en train d'étudier cette question avec le Voyer.

En réponse à Mme Perrine Rebeaud, le Président annonce que la commission ad hoc qui devra rapporter sur le préavis relatif aux travaux du collège sera nommée par le bureau du Conseil

À la question de M. Aloys Mussard, Mme Julie Sprunger répond qu'effectivement la gérante de l'auberge communale cherche à remettre son bail à loyer. Cependant, la municipalité n'en sait pas plus à ce stade.

Mme Sylvie Monney demande des nouvelles au sujet des gravières : le projet de nouvelle gravière aux Ursins et la remise en état de la gravière de Borire. M. Philippe Urfer, municipal, répond que, s'agissant des Ursins, la Municipalité n'est pas associée aux démarches ; aux dernières nouvelles, l'autorisation d'exploiter a été délivrée mais il y a eu un recours et le dossier serait au Tribunal fédéral. Pour Borire, M. Davide Marguccio, Syndic, répond que les travaux suivent leur cours et seront terminés comme prévu en 2030.

M. Michel Conus demande s'il existe des informations sur le trafic routier qui traverse le village (nombre de véhicules journaliers, bruit, etc) ; selon lui cette augmentation est problématique et il demande s'il y a une politique à ce sujet ainsi qu'un projet de route de contournement. Mme Julie Sprunger, municipale, répond que la Municipalité a contacté la Direction générale de la mobilité et des routes du Canton de Vaud qui s'est engagée à effectuer un relevé (qui n'est pas encore fait à ce jour mais elle fera une relance). Elle ajoute qu'il n'y a aucun projet de route de contournement à sa connaissance. Quant à la zone 30, un concept pourra être établi mais après la transformation du collège.

Mme Perrine Rebeaud mentionne que le chantier à la Route de Bière 2 crée une zone dangereuse pour les enfants avec les camions qui obstruent le trottoir et le passage piétons. M. Davide Marguccio, Syndic, répond que cette question a été discutée avant l'ouverture du chantier avec le promoteur qui s'est engagé à respecter des prescriptions et obligations pour s'assurer que la sécurité des usagers soit garantie. Dès

lors, M. Davide Marguccio, Syndic, invite toute personne à l'appeler immédiatement si cela se reproduit ; il ne tolérera aucune dérive sur cette question.

M. Davide Marguccio, Syndic, annonce à l'assemblée que la Municipalité de Saubraz a été approchée par les Communes de St-Oyens et Gimel pour échanger au sujet d'une éventuelle fusion. Il ajoute que la Municipalité effectuera une enquête sur cette question auprès de la population via l'envoi d'un questionnaire avant de démarrer une quelconque discussion.

Le Président rappelle que la prochaine séance aura lieu le 24 août 2023, il remercie chacune et chacun pour sa participation et souhaite à l'assemblée un bon été et de bonnes vacances.

Le Président clôt la séance à 21h30.

Pour le Conseil général

Le Président

La Secrétaire

André Forster

Barbara Kammermann